Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 035-213503022-20260702-26_43-DE

Département : Ille-et-Vilaine
Arrondissement : Rennes

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 2 JUILLET 2026

Le deux juillet deux mil vingt-six, à vingt heures les membres du Conseil Municipal de la commune de Saint-Onen-la-Chapelle se sont réunis, en séance ordinaire, à la salle du conseil municipal, sur convocation légale de Monsieur Le Maire le seize juin deux mil vingt-six et sous sa présidence.

Date convocation
16 juin 2026

Conseillers

En exercice : 15
Présents : 11
Procuration : 3

Votants : 14

Vote pour : voir détail
Vote contre : voir détail
Abstention : voir détail

Présents

Jean-François BOHANNE
Véronique LETARD
Roger SOURDAINE
Céline MANDARD
Mickaël LORAND
Valérie BOISGERAULT
Candice BROWN
Mary DUPONT
Stéfan MAIDANATZ
Aurélie BAUBRY-LOUVEL
Mickaël DELOURME

Excusé(e)(s)

Florence ROUVRAIS
Gilbert COMMEUREUC donne procuration à Véronique LETARD
Christophe DUVAL donne procuration à Christophe DUVAL
Olivier CESBRON donne procuration à Mickaël DELOURME

Secrétaire séance

Stéfan MAIDANATZ

THÈME : HABITAT N°26.43

Objet : Schéma Départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage d'Ille-et-Vilaine 2026-2032

Le Maire expose au Conseil Municipal :

Vu *le courrier de la préfecture en date du 29/04/2026 portant sur la transmission pour avis du schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage 2026-2032 et calendrier de consultation ;*
Vu *la délibération de la Communauté de Communes de Saint Méen Montauban (CCSMM) n°2026- 090 -JeM du 9 juin ;*

Monsieur Le Maire présente le projet de schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage (SDAHGV) pour la période 2026-2032, qui est le fruit d'un travail concerté engagé depuis mars 2024 entre les EPCI, les communes inscrites au schéma, des représentants de voyageurs, le Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine, l'Etat et le GIP AGV35.

De ce travail et de cette concertation, ont été élaborées 44 fiches actions thématiques et 18 fiches territoriales des 18 EPCI d'Ille-et-Vilaine. Ainsi le schéma départemental devient un cadre de référence fixant les objectifs tant qualitatifs que quantitatifs.

Aussi, les 18 EPCI du département et les communes inscrites au projet de schéma révisé sont invités à émettre un avis avant le 31 juillet 2026.

Ces avis seront portés à la connaissance de la commission consultative. Le schéma départemental sera ainsi définitivement adopté à l'issue de la session départementale du mois d'octobre puis entériné par arrêté préfectoral.

En réponse aux besoins identifiés en termes d'accueil, le projet de schéma prescrit et préconise des actions telles que présentées ci-après.
Les fiches territoriales de la Communauté de communes Saint-Méen Montauban sont annexées à la présente délibération.

Pour le territoire de la communauté de communes, les mesures du futur schéma, ci-dessous exposées, s'inscrivent dans la continuité du travail réalisé ces dernières années.

Pour mémoire : Schéma départemental 2020-2025 : Objectifs et réalisation des orientations

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 035-213503022-20260702-26_43-DE

Département : Ille-et-Vilaine
Arrondissement : Rennes

Date convocation
16 juin 2026

Conseillers

En exercice : 15
Présents : 11
Procuration : 3

Votants : 14

Vote pour : voir détail
Vote contre : voir détail
Abstention : voir détail

Présents

Jean-François BOHANNE
Véronique LETARD
Roger SOURDAINE
Céline MANDARD
Mickaël LORAND
Valérie BOISGERAULT
Candice BROWN
Mary DUPONT
Stéfan MAIDANATZ
Aurélie BAUBRY-LOUVEL
Mickaël DELOURME

Excusé(e)(s)

Florence ROUVRAIS
Gilbert COMMEUREUC donne procuration à Véronique LETARD
Christophe DUVAL donne procuration à Christophe DUVAL
Olivier CESBRON donne procuration à Mickaël DELOURME

Secrétaire séance

Stéfan MAIDANATZ

→ Enjeu: réaliser le diagnostic social de l'étude d'opportunité, identifier le(s) foncier(s), et intégrer [illegible] documents d'urbanisme des communes de l'EPCI.
Il est rappelé que les préconisations du schéma 2020-2025 en matière d'équipements n'ont pas été réalisées à savoir la création de deux terrains familiaux locatifs. Il est précisé que les terrains familiaux locatifs ont pour vocation d'accueillir des familles ancrées sur le territoire. L'étude d'opportunité relative à la création de ces terrains familiaux et inscrite au schéma départemental, a en partie été réalisée (diagnostic territorial). Elle a confirmé le besoin de deux terrains familiaux locatifs sur l'EPCI, le diagnostic social n'a pas encore été réalisé (démarche de recherche de foncier non engagé).

Schéma départemental 2026-2032 :

Aires d'accueil
Il est rappelé que la Communauté de communes dispose sur la commune de Montauban-de-Bretagne d'une aire d'accueil des gens du voyage d'une capacité de 8 emplacements, avec un taux d'occupation annuel moyen de 42% entre 2020 et 2025 et deux emplacements occupés par les mêmes ménages depuis 2010.
→ Enjeu: poursuivre l'entretien de l'aire d'accueil pour maintenir la capacité d'accueil des ménages de passage sur le territoire de l'EPCI.

Les solutions d'habitat diversifiés *(Equipements adaptés aux ménages ancrés ou sédentarisés)*
→ Enjeu: identifier les terrains privés occupés par des résidences mobiles sur l'EPCI (qualifier ces terrains au regard des règles d'urbanisme et étudier les possibilités de régularisation des terrains situés en zone A ou N)
→ Enjeu: Recherche de foncier et créer deux Terrains Familiaux Locatifs (TFL) prescrits sur l'EPCI après réalisation du diagnostic social des familles demandeuses, identifiées sur l'aire de Montauban.

Le développement social (prise en compte des besoins des ménages Gens du voyage du territoire)
→ Enjeu: mobiliser les acteurs du développement social pour favoriser l'accès aux droits des ménages usagers des équipements communautaires, et pour soutenir les acteurs de la gestion de l'aire.
La gouvernance et le suivi du schéma départemental
→ Enjeu : poursuivre l'implication des élus dans le suivi du schéma et davantage s'impliquer dans le conseil d'administration d'AGV35.
Enjeu pour l'EPCI: intégrer le comité technique de suivi du schéma.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- EMET à l'unanimité un avis favorable pour les enjeux ci-après : poursuivre l'entretien de l'aire d'accueil pour maintenir la capacité d'accueil des ménages de passage sur le territoire de l'EPCI, identifier les terrains privés occupés par des résidences mobiles sur l'EPCI, mobiliser les acteurs du développement social pour favoriser l'accès aux droits des ménages usagers des équipements communautaires, et pour soutenir les acteurs de la gestion de l'aire.
- EMET, à la majorité un avis défavorable (1 vote pour, 7 votes contre et 6 abstentions) sur l'enjeu ci-après : **Recherche de foncier et créer deux Terrains Familiaux Locatifs (TFL) prescrits sur l'EPCI après réalisation du diagnostic social des familles demandeuses, identifiées sur l'aire de Montauban.**

Le Maire,
Jean-François BOHANNE